

Syndicat du Bassin
versant de la Vouge

L'inf'eau du bassin de la Vouge

Avril 2017 – N°39

Courriel : bassinvouge@orange.com
www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge



Commission Locale de l'Eau
de la Vouge

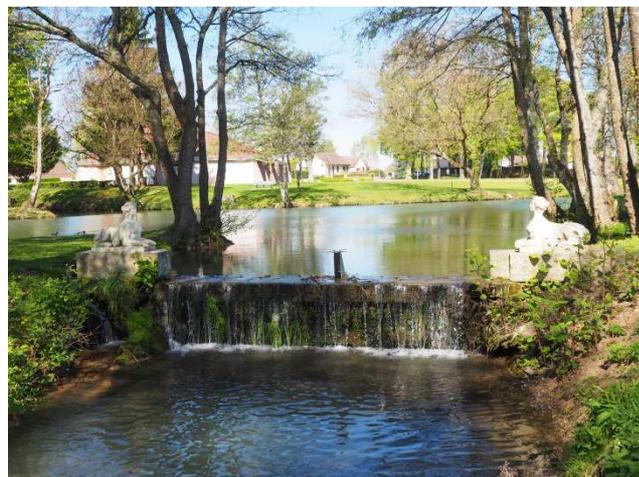
Contrat de travaux Vouge 2017 - 2018 De nouvelles perspectives pour le SBV

Comme nous vous le précisons à l'occasion de l'inf'eau n°37, le comité de rivières a sollicité une deuxième contractualisation auprès de l'Agence de l'eau RM&C. Pour des raisons liées au 11^{ème} programme d'intervention, qui se termine fin 2018, celle-ci ne souhaite pas approuver de nouvelles procédures contractuelles avant le suivant. Toutefois consciente des efforts engagés sur le bassin de la Vouge et de la volonté de ne pas stopper la dynamique pendant ce laps de temps, un contrat de travaux d'une durée de deux ans a été validé le 17 mars dernier et sera signé prochainement entre le Directeur de l'Agence de l'eau, M. ROY, et le Président du SBV. La mise en œuvre rétroactive du document au 1^{er} janvier 2017 permettra non seulement d'obtenir des aides bonifiées (jusqu'à 80%), mais également des subventions sur des actions qui ne sont habituellement plus aidées, comme les travaux d'entretien de la ripisylve (30%). Ces cofinancements sont toutefois conditionnés à la réalisation d'actions portant sur la renaturation de la morphologie des cours d'eau et sur la restauration de leurs continuités écologiques, dans des délais précis.

L'Agence de l'eau s'est ainsi engagée à apporter plus de 700 000 € d'aides sur une dépense estimative maximale de 1 000 000 €.

C'est ainsi qu'au cours des deux années à venir, le SBV va engager plusieurs réflexions et travaux sur la Vouge, la Varaude, la Cent Fonts ou bien encore l'Oucherotte. Parmi les plus emblématiques, le projet porté conjointement avec la commune d'Aiserey sur l'Oucherotte au droit du Parc du Château, est en tout point remarquable. En effet, il consiste à restaurer la continuité écologique de la rivière, rompue par la présence du seuil aux Sirènes, restaurer la morphologie du cours d'eau sur près de

550 mètres et conserver un plan d'eau pour la pratique halieutique.



L'Oucherotte et le seuil aux Sirènes

L'étude a ainsi comme objectif de créer deux entités distinctes : un plan d'eau et une rivière, là où il n'existe actuellement qu'un étang largement envasé par les sédiments accumulés au cours des dernières décennies. En réalisant ces travaux, le SBV, conformément aux attentes de la municipalité, souhaite conserver l'agrément et le loisir qui se sont développés autour du site, tout en réduisant, autant que faire se peut, les risques d'inondation des terres environnantes.

Le projet sera largement subventionné par l'Agence de l'eau (80%). Pour obtenir ces niveaux de financements, l'étude et la rédaction du dossier loi sur l'eau qui s'en suit, devront être achevés pour la fin d'année 2017. Si les conditions climatiques le permettent, les travaux seront réalisés en 2018, mais en tout état de cause pas au-delà de 2019.

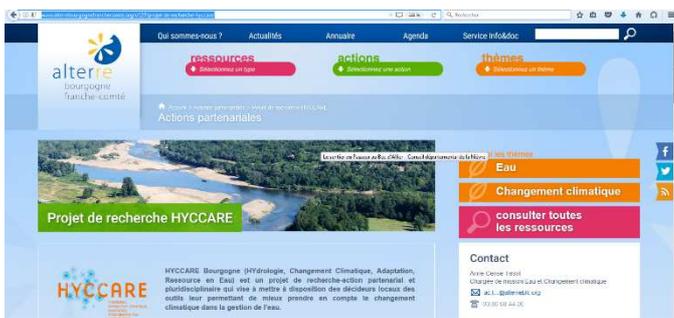
Comme vous pouvez le constater, au travers de cet exemple, le contrat de travaux Vouge 2017 - 2018 est une vraie chance pour le SBV. Tout en répondant aux objectifs inscrits dans le SDAGE RM et le SAGE de la Vouge, il permet de s'affranchir des contraintes budgétaires actuelles, inhérentes à chaque collectivité.

La Bourgogne et le Changement Climatique

Entre 2012 et fin 2016, les chercheurs de l'Université de Dijon ont mené le projet HYCCARE Bourgogne (Hydrologie Changement Climatique Adaptation Ressource en Eau) ayant comme objectif de mettre à disposition des décideurs locaux les outils permettant de mieux prendre en compte le risque lié aux impacts du changement climatique sur la ressource en eau. Le SBV a, tout au long de ce projet de recherche, été associé et a participé à de nombreuses réunions, colloques, séminaires, groupes de travail,... Ceci s'est traduit par des résultats « concrets » permettant de modéliser la modification attendue de l'hydrologie des cours d'eau de notre région.

Les chercheurs ont ainsi démontré que les rivières vont subir des étiages de plus en plus sévères (de - 20 à 40 %), plus longs (1 à 2 mois de plus) et récurrents, au cours des prochaines décennies.

L'ensemble des informations sur ce projet sont disponibles sur le site internet d'Alterre Bourgogne à l'adresse suivante : <http://www.alterrebourgognefranche.comte.org/r/127/projet-de-recherche-hyccare/>



Page d'accueil du projet HYCCARE

Sans doute est-ce l'effet de ce changement climatique, mais il est à noter que la nappe de Dijon Sud présente une situation inédite depuis près de 20 ans (à prélèvements constants) : son plus bas niveau et l'absence totale de recharge au cours de l'hiver 2016 - 2017. A l'heure d'écrire ces lignes, sans être encore critique, la situation pourrait devenir alarmante pour le soutien de l'étiage 2017 de la Cent Fonts, qui n'a jamais connue de restriction d'usage en été, même en 2003.

L'entretien des espaces publics et la Loi Labbé

En 2007, le SBV engageait en partenariat avec les communes du sous bassin de la Bièvre, une démarche visant à réduire et à mieux utiliser les produits phytopharmaceutiques sur les espaces de leur responsabilité. Depuis, de nombreuses lois se sont succédées et ont abouti au 1^{er} janvier 2017, à l'interdiction de l'usage des pesticides sur la plus grande partie du territoire communal. Cette loi dite « Labbé », du nom de son initiateur, a pour but de protéger l'environnement mais surtout la santé des utilisateurs et de la population. Grâce au travail et à l'abnégation de M. GELIN, Vice-Président du SBV en charge de ce dossier depuis le départ, 26 communes (sur les 58 que compte le bassin) déclarent en 2016 ne plus utiliser de produits de synthèse sur leurs espaces publics.



Des copeaux avant livraison

Pour accompagner les communes désireuses de bannir les pesticides, le SBV met, depuis plusieurs années, à disposition des broyats (issus des campagnes entretien) utilisés dans les massifs fleuris ou en pieds d'arbres. Notez d'ailleurs que ces copeaux permettent également de conserver une humidité bien utile en période de sécheresse.

A NOTER

La tranche de travaux 2016 d'entretien et de restauration des cours d'eau, s'est achevée mi-mars. Au cours de l'été, le SBV engagera des travaux de diversification des rivières.

Le 17 février dernier, sous le patronage de Madame JOUAN, directrice de cabinet de Madame la Préfète, la DDT a présenté aux 24 communes concernées, les cartes d'aléas, d'enjeux et de risques d'inondation. Ces cartes sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.gouv.fr/copil-du-17-fevrier-2017-a7018.html>